

## PLAN LOCAL D'URBANISME ( PLU )

### ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT



### MODIFICATION N° 5

PLU	Prescrit	Projet arrêté	Approbation
Elaboration	23 juin 2003	23 janvier 2006	25 septembre 2006
Modification n°1			26 mai 2008
Révision simplifiée n°1	10 septembre 2007		04 février 2008
Modification n°2			05 octobre 2009
Révision simplifiée n° 2	03 mai 2010		06 septembre 2010
Modification n°3	02 avril 2012		05 novembre 2012
Modification simplifiée n°1	08 septembre 2014		08 décembre 2014
Modification n°4	01 juin 2015		07 décembre 2015
Modification n°5	20 Février 2017		04 Septembre 2017

*Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de  
la modification n°5 du PLU*

*en date du 04.09.2017*

*Le Maire*

# SOMMAIRE

## I INTRODUCTION

## 2 LES ORIENTATIONS D’AMENAGEMENT PAR SECTEURS

### 2.1 Le secteur 1AUZ Les Cerisiers / Le Plessis ..... 6

2.1.1 La Zone d’Aménagement Concerté multi-sites « Les Cerisiers / Le Plessis »

2.1.2 Les Cerisiers

2.1.3 Le Plessis

### 2.2 Le secteur 1AUH de Carcraon ..... 9

2.2.1 Accès et Voirie

2.2.2 Implantation du bâti par rapport aux voies

2.2.3 Dessertes piétonnes

2.2.4 Prescriptions paysagères

### 2.3 Le secteur 1AUA de Montenou..... 12

2.3.1 Accès et voirie

2.3.2 Implantation des constructions par rapport aux voies

2.3.3 Hauteur des constructions

2.3.4 Aspect extérieur et clôtures

2.3.5 Végétation et espaces verts

### 2.4 Le secteur 1AUA de La Vague de la Noë ..... 15

2.4.1 Implantation des constructions par rapport aux voies

2.4.2 Hauteur des constructions

2.4.3 Aspect extérieur et clôtures

2.4.4 Végétation et espaces verts

### 2.5 Les secteurs 1AUE, 1AUA et 2AU Centre/l’Oseraie.....18

2.5.1 Accès et voirie

2.5.2 Dessertes piétonnes

2.5.3 Végétation et espaces verts

2.5.4 Implantation du bâti

## 3 CAHIER DE RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

### 3.1 Arbustes à feuilles persistantes ..... 23

3.1.1 Arbustes à feuilles persistantes de petite taille

3.1.2 Arbustes à feuilles persistantes de taille moyenne

<b>3.2 Arbustes à feuilles caduques.....</b>	<b>29</b>
3.2.1 Arbustes à feuilles caduques de petite taille	
3.2.2 Arbustes à feuilles caduques de taille moyenne	
3.2.3 Arbustes à feuilles caduques de grande taille	

## I INTRODUCTION

Le dossier intitulé « Les orientations d’Aménagement » est un document facultatif à caractère opposable qui fait partie de l’ensemble du dossier du Plan Local d’Urbanisme au même titre que le rapport de présentation, les orientations générales du PADD, le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Les orientations d’aménagement sont l’expression de projets spécifiques sur certains secteurs ; secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

Les orientations d’aménagement peuvent, en cohérence avec le PADD, prévoir des actions et opérations d’aménagement à mettre en œuvre pour notamment :

- Assurer le développement de la commune et permettre le renouvellement urbain
- mettre en valeur l’environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine
- préserver le centre bourg, le reconquérir et/ou le développer
- définir les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétons/pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer.
- Préciser les actions et opérations d’aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers.
- Préciser les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d’îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l’insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles. Ces actions s’appliquent plus particulièrement à une ville qu’à une commune rurale comme Domalain.

Les orientations d’aménagement possèdent une valeur juridique, elles serviront de fondement aux autorisations de construire, les futures autorisations d’urbanisme devront être compatibles avec ces orientations d’aménagement.

Il est donc nécessaire de les expliciter afin d’éviter les contre sens, de spatialiser les orientations et de les accompagner de cartes, dessins, graphiques...

Les orientations d’aménagement prennent donc la forme de schémas d’aménagement et précisent les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Ainsi à Domalain, les orientations d’aménagement concernent les principes d’aménagement des secteurs à court ou moyen terme (zone 1AUE et zone 1AUA) qui sont destinés à accueillir principalement de l’habitat et des commerces et de l’activité.

Mais aussi une zone 2 AU en raison de son caractère architectural et paysager.

La commune de Domalain compte 3 zones 1 AUE, une zone 1 AUL, trois zones 1 AUA et une zone 1 AUH.

Il a été décidé de ne pas édicter de principes d’aménagement sur l’ensemble de ces zones ; en effet, plusieurs secteurs ne s’y prêtent pas.

La zone 1 AUL n’est pas concernée en raison de son caractère lié aux loisirs.

La zone 1 AUE La Roulerie 3 ne bénéficie pas non plus d’orientations d’aménagement car il sera repris sur ce secteur les mêmes règles du lotissement de la Roulerie 1 et 2.

## **2 LES ORIENTATIONS D’AMENAGEMENT PAR SECTEURS**

### **2.1 Le secteur 1AUZ Les Cerisiers / Le Plessis**

#### 2.1.1 La Zone d’Aménagement Concerté multi-sites « Les Cerisiers / Le Plessis »

La Commune a lancé une opération d’aménagement sous la forme d’une Zone d’Aménagement Concerté afin d’assurer la maîtrise de son développement. Elle concerne deux secteurs : les Cerisiers et le Plessis.

#### 2.1.2 Les Cerisiers

Le secteur des Cerisiers se situe à l’Est de l’agglomération.

Il couvre environ 3.60 hectares et permettra d’accueillir 44 logements environ.

Une infime partie du secteur des Cerisiers est située dans le périmètre de protection par rapport à l’église. Dans ce périmètre, les permis seront soumis à l’accord de l’architecte des bâtiments de France.

L’urbanisation nouvelle s’intègre au sein de dents creuses existantes et en continuité de l’urbanisation existante.

Les Orientations d’aménagement sur le secteur figurent ci-dessous.

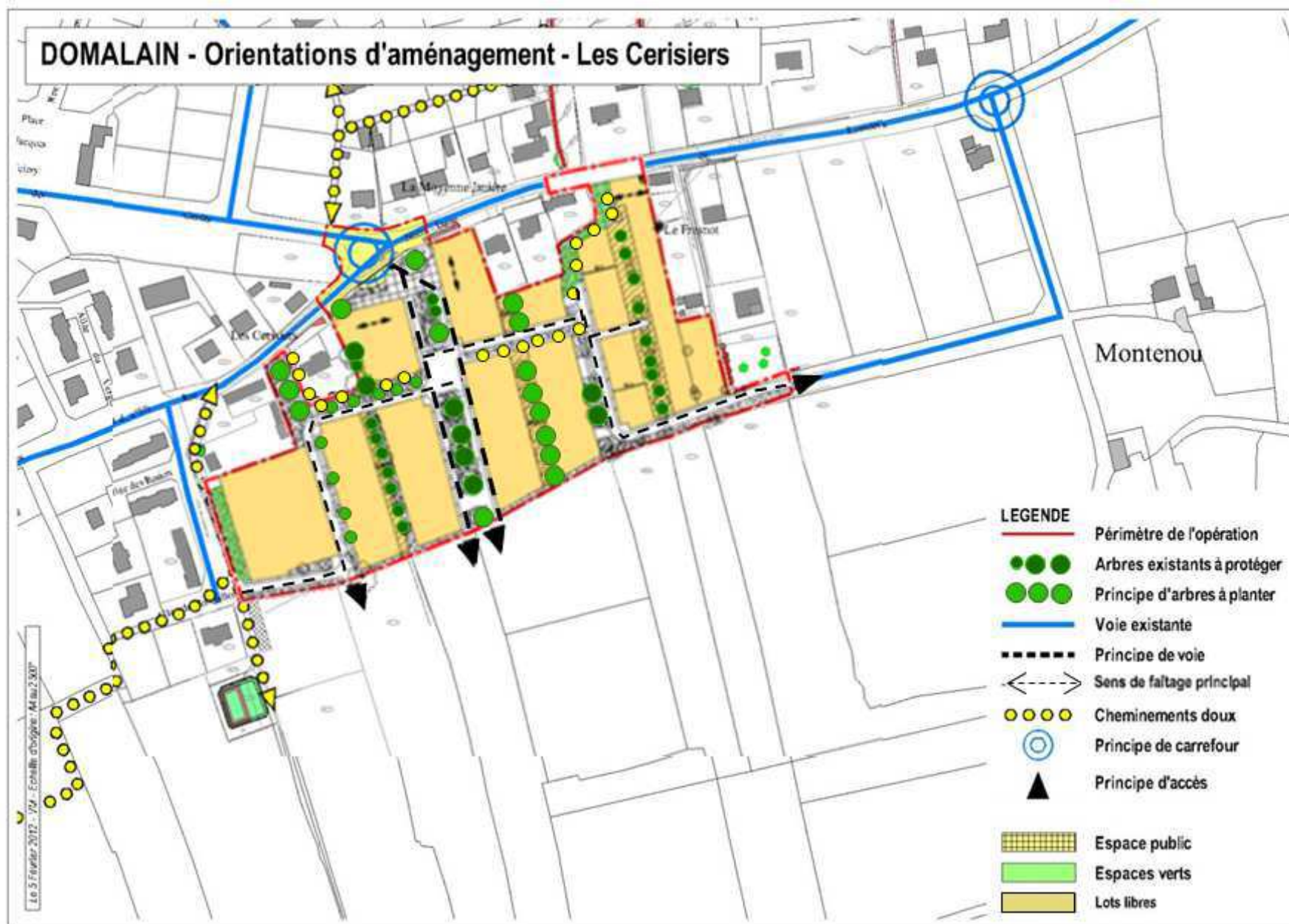
#### 2.1.3 Le Plessis

Le secteur du Plessis se situe au Nord-Est de l’agglomération, le long de la RD 48. Il couvre environ 1.96 hectare et permettra d’accueillir 20 logements environ.

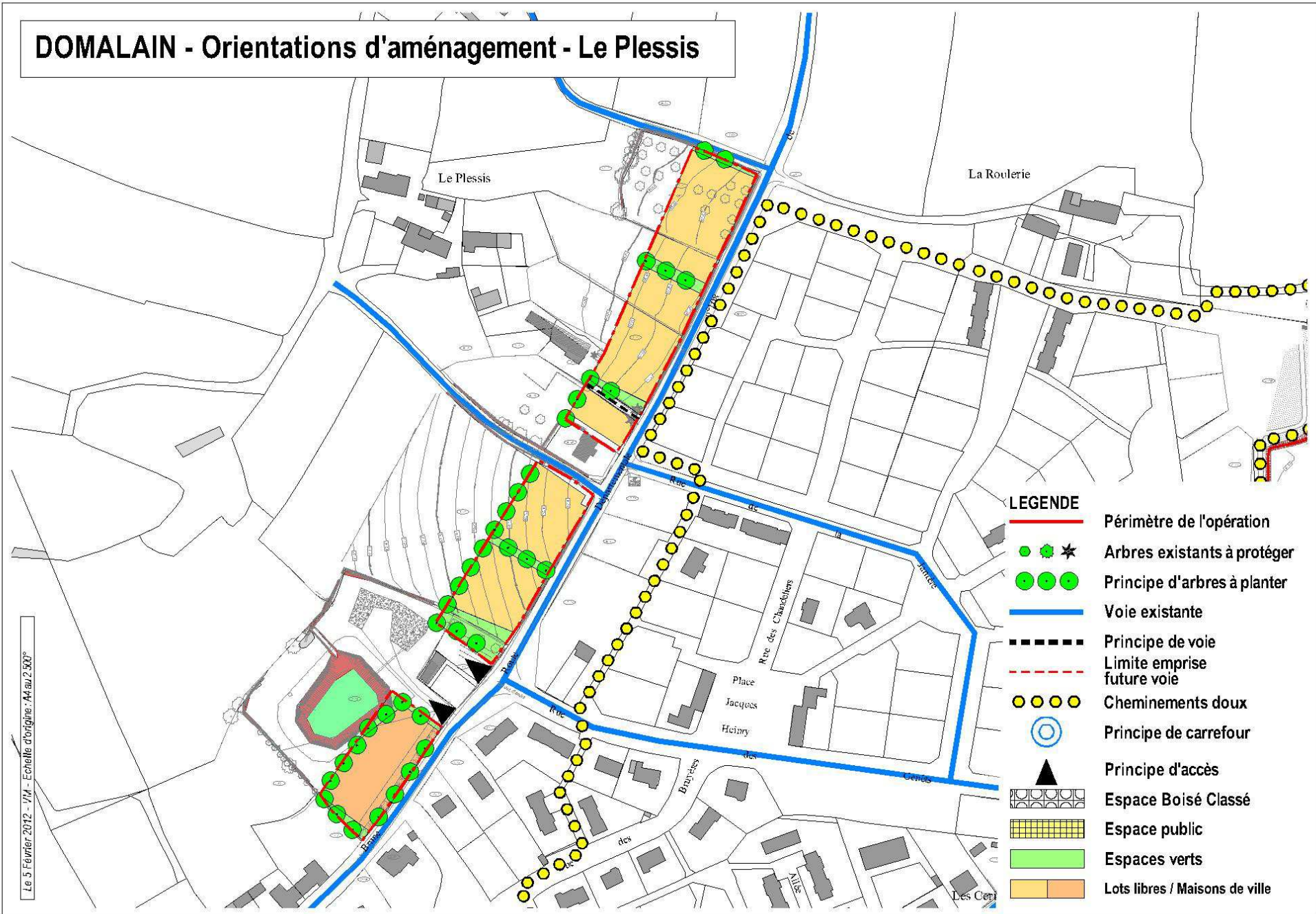
La partie Sud du secteur du Plessis est située dans le périmètre de protection par rapport à l’église. Dans ce périmètre, les permis seront soumis à l’accord de l’architecte des bâtiments de France.

L’urbanisation nouvelle s’intègre au sein de dents creuses existantes et en continuité de l’urbanisation existante.

Les Orientations d’aménagement sur le secteur figurent ci-dessous.



**DOMALAIN - Orientations d'aménagement - Le Plessis**



- LEGENDE**
- Périmètre de l'opération
  - ★ Arbres existants à protéger
  - ● ● Principe d'arbres à planter
  - Voie existante
  - Principe de voie
  - Limite emprise future voie
  - ● ● Cheminements doux
  - ⊙ Principe de carrefour
  - ▲ Principe d'accès
  - Espace Boisé Classé
  - Espace public
  - Espaces verts
  - Lots libres / Maisons de ville

Le 5 Février 2012 - VM - Echelle d'origine: A4 au 2 500'



## **2.2 Le secteur 1AUH de Carcraon**

### **A LE CONTEXTE**

C’est une zone de 1.5 hectares située au nord est de Carcraon le long de la route départementale n°95 ; l’accès est possible par cette route. Elle permettra d’accueillir une dizaine de logements maximum dans les limites des capacités de l’assainissement actuel. Cette urbanisation aura pour conséquence d’agrandir le lieu dit de Carcraon et de l’étirer le long de la route départementale.

### **B LES PRINCIPES D AMENAGEMENT DE LA ZONE**

#### 2.2.1 Accès et Voirie

Les accès aux lots devront se faire à partir des voies nouvelles à créer dans le cadre des opérations d’aménagement de la zone ; aucun accès direct aux lots ne sera autorisé à partir de la RD 95, ceci afin de garantir la sécurité des habitants.

L’accès à la zone pourra se faire à partir du chemin communal (entre les parcelles 64 et 68) situé au sud de la zone.

#### 2.2.2 Implantation du bâti par rapport aux voies

Un recul de 10 mètres par rapport à la voie est demandé pour toute implantation de bâti (aussi bien maison d’habitation, bâtiments annexes...)

#### 2.2.3 Dessertes piétonnes

Des sentiers piétons devront être créés pour permettre de rejoindre le centre de Carcraon et plus particulièrement l’étang de Carcraon mais aussi les espaces verts créés dans le cadre de l’aménagement de la zone.

#### 2.2.4 Prescriptions paysagères

Les haies seront de type champêtre ou décoratif, et composées de cinq espèces à choisir dans le cahier de recommandations paysagères joint à ce document.

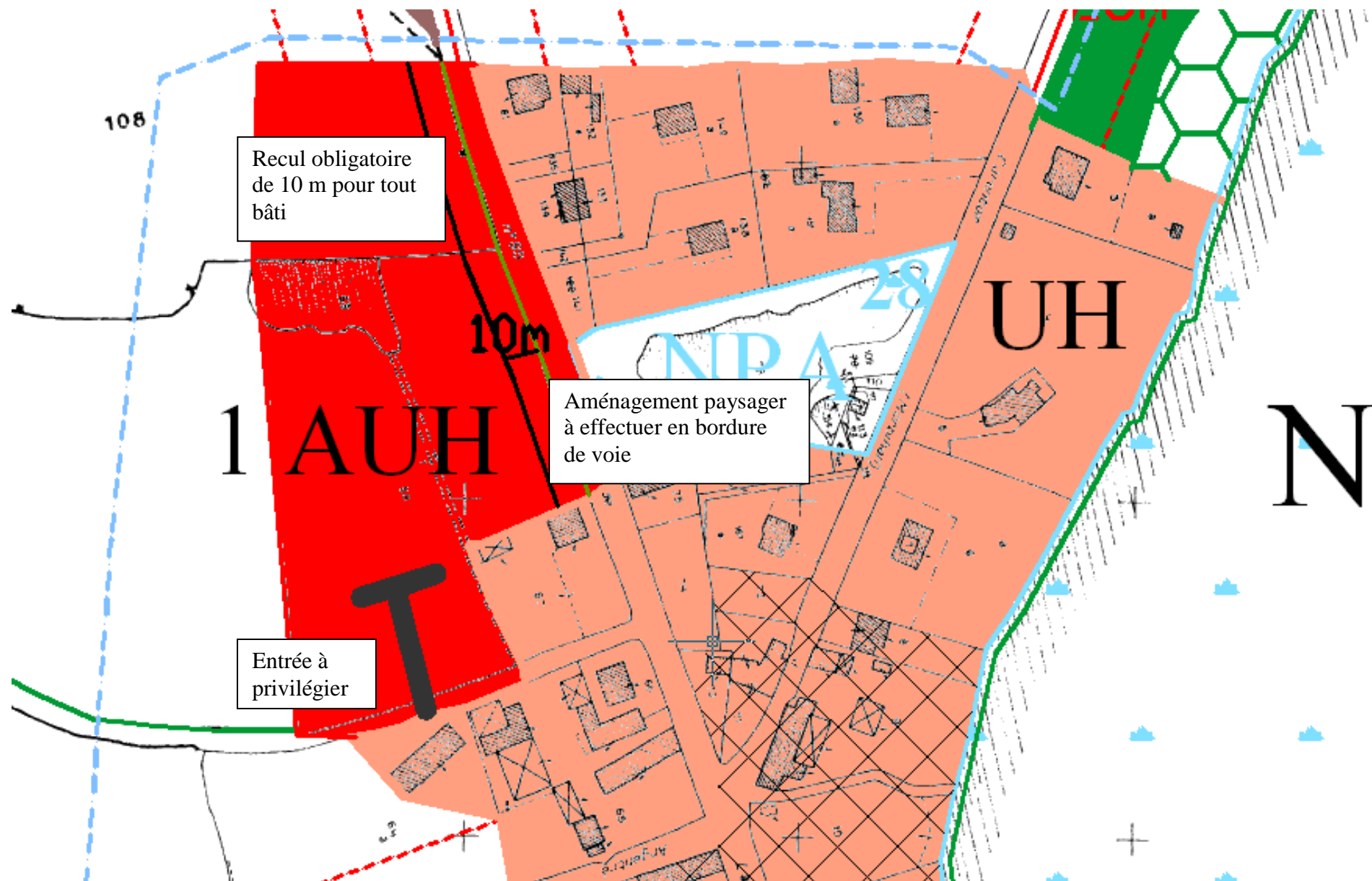
Les haies doivent être constituées de végétaux affichant des couleurs automnales, des fructifications colorées, des bois décoratifs, des floraisons en toutes saisons, même hivernales pour éviter un paysage statique et faire l’objet d’un entretien régulier.

Par ailleurs, il appartient à chaque acquéreur d’assurer la taille et l’entretien des haies arbustives et le cas échéant bocagères mises en

place sur le lot, ainsi que le remplacement des végétaux défailants par des végétaux de même essence et de belle venue.

A l’intérieur de leur lot, les acquéreurs ne peuvent planter des arbres fruitiers d’ornement qu’en observant les règles prescrites par la loi, les usages locaux et les règlements, tant pour la distance que pour la hauteur ou l’essence des arbres plantés.

Par dérogation à l’article 671 du code civil, la commune a le droit de planter des arbres sur la voie publique desservant le lotissement à des distances inférieures aux distances légales.



## **2.3 Le secteur 1AUA de Montenou**

### **A LE CONTEXTE**

Le secteur de Montenou est situé aux limites de l'agglomération sur la route de Vitré (RD 37), il couvre une superficie d'environ 8500 m<sup>2</sup>.

Il est destiné à accueillir de l'activité à court terme et est relié à l'assainissement collectif.

La zone d'activité actuelle comporte actuellement deux artisans, la commune espère ainsi accueillir une nouvelle activité artisanale en centre bourg.

### **B LES PRINCIPES D AMENAGEMENT DE LA ZONE**

#### 2.3.1 Accès et voirie

Les accès des lots devront se faire sur les voies nouvelles à créer dans le cadre des opérations d'aménagement de la zone.

Il sera ainsi créé 2 accès : un le long de la RD 37 et un sur la route desservant la zone d'activité actuelle.

#### 2.3.2 Implantation des constructions par rapport aux voies

Les constructions se feront soit à l'alignement ou à la limite qui s'y substitue en cas de voie privée, ou soit avec un retrait de 6 m minimum.

L'emprise au sol des constructions de toute nature, y compris des bâtiments annexes ne pourra excéder 60% de la surface du terrain, 40% de la surface seront ainsi consacrés aux espaces verts.

#### 2.3.3 Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée ne doit pas dépasser 6 m au faîtage et doit rester en harmonie avec les constructions voisines.

La hauteur de toute construction doit rester en harmonie avec celle des constructions voisines.

#### 2.3.4 Aspect extérieur et clôtures

Tout projet de construction devra présenter un volume, une implantation et un aspect satisfaisants permettant une bonne intégration dans le site général dans lequel il s'inscrit.

La qualité recherchée vise aussi bien les volumes, y compris la forme de la toiture que les percements, les couleurs, la nature des matériaux apparents et les détails architecturaux.

Les clôtures seront d'un style simple, constituées de matériaux de bonne qualité, en harmonie avec le paysage environnant.

La végétation nouvelle qui peut être prévue au projet devra également s'intégrer au cadre végétal environnant.

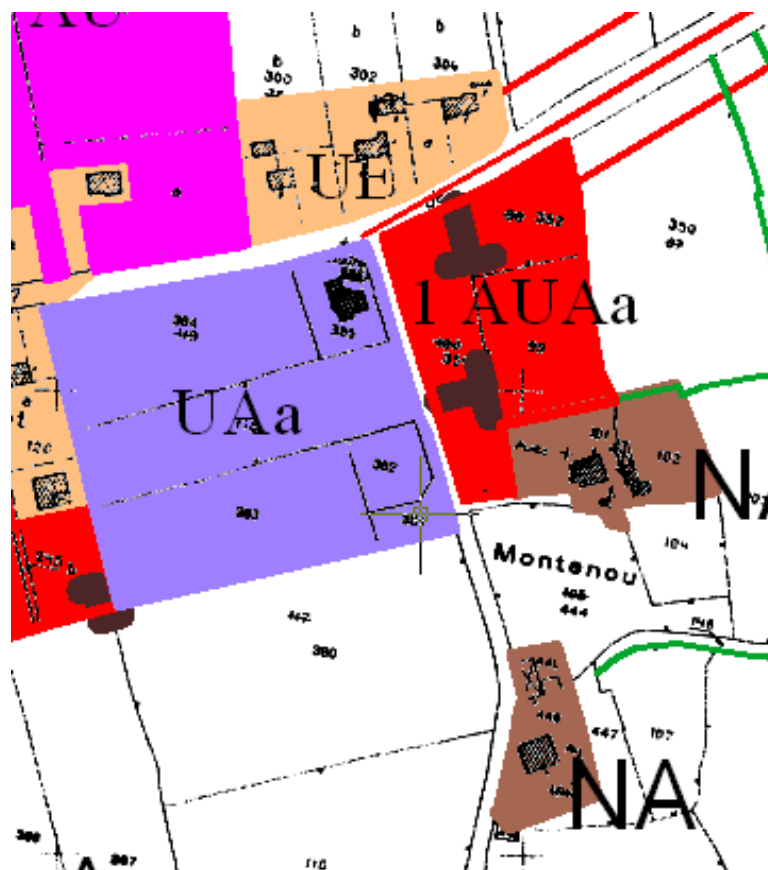
Les haies monospécifiques seront interdites, une haie végétative devra être implantée avec des essences locales diversifiées

Les couleurs apparentes devront avoir une tonalité discrète, suivant une palette conforme aux tons en usage dans la construction traditionnelle de la région.

### 2.3.5 Végétation et espaces verts

Les espaces libres de toute construction ou de stationnement seront aménagés en espaces paysagers adaptés à l’environnement.

Les surfaces libres en retrait de l’alignement et en bordure de voie ainsi que les délaissées des espaces de stationnement seront traitées avec un aménagement paysager de type haie vive.



## **2.4 Le secteur 1AUA de La Vague de la Noë**

### **A LE CONTEXTE**

Sur ces parcelles, une zone d’activité intercommunale gérée par la Communauté d’Agglomération de Vitré sera créée.

Cette zone est traversée par la RD 178 classée route à grande circulation. Un recul de 75 m s’applique de part et d’autre de l’axe de la voie. De plus, cette voie a été classée voie bruyante de catégorie 3 par l’arrêté préfectoral du 17 novembre 2000 (bande sonore de 100m).

Suite à une demande d’accord qui portait sur la réduction de cette marge de recul à 35 m en vue de l’implantation de bâtiments d’activité, les commissions départementales des sites du 19 février 2002 et celle du 30 avril 2002 ont émis un avis favorable du fait du faible impact des nuisances sur une zone d’activité.

La marge non aedificandi de 75 mètres par rapport à l’axe de la RD 178 est donc ramenée à 35 mètres.

### **B LES PRINCIPES D AMENAGEMENT DE LA ZONE**

Il n’est pas édicté de principes d’aménagement sur cette zone, une étude d’aménagement est actuellement en cours en partenariat avec la communauté de communes.

Les accès ne sont actuellement pas encore définis.

Cependant le règlement de la commune s’applique sur cette zone, il prévoit notamment :

#### 2.4.1 Implantation des constructions par rapport aux voies

Les constructions se feront soit à l’alignement ou à la limite qui s’y substitue en cas de voie privée, ou soit avec un retrait de 6 m minimum.

La marge non constructible par rapport à l’axe de la RD 178 est de 35m pour le secteur de la Vague de la Noë.

L’emprise au sol des constructions de toute nature, y compris des bâtiments annexes ne pourra excéder 60% de la surface du terrain, 40% de la surface seront ainsi consacrés aux espaces verts.

#### 2.4.2 Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée ne doit pas dépasser 12 m au faîtage et doit rester en harmonie avec les constructions voisines.

La hauteur de toute construction doit rester en harmonie avec celle des constructions voisines.

### 2.4.3 Aspect extérieur et clôtures

Tout projet de construction devra présenter un volume, une implantation et un aspect satisfaisants permettant une bonne intégration dans le site général dans lequel il s’inscrit.

La qualité recherchée vise aussi bien les volumes, y compris la forme de la toiture que les percements, les couleurs, la nature des matériaux apparents et les détails architecturaux.

Les clôtures seront d’un style simple, constituées de matériaux de bonne qualité, en harmonie avec le paysage environnant.

La végétation nouvelle qui peut être prévue au projet devra également s’intégrer au cadre végétal environnant.

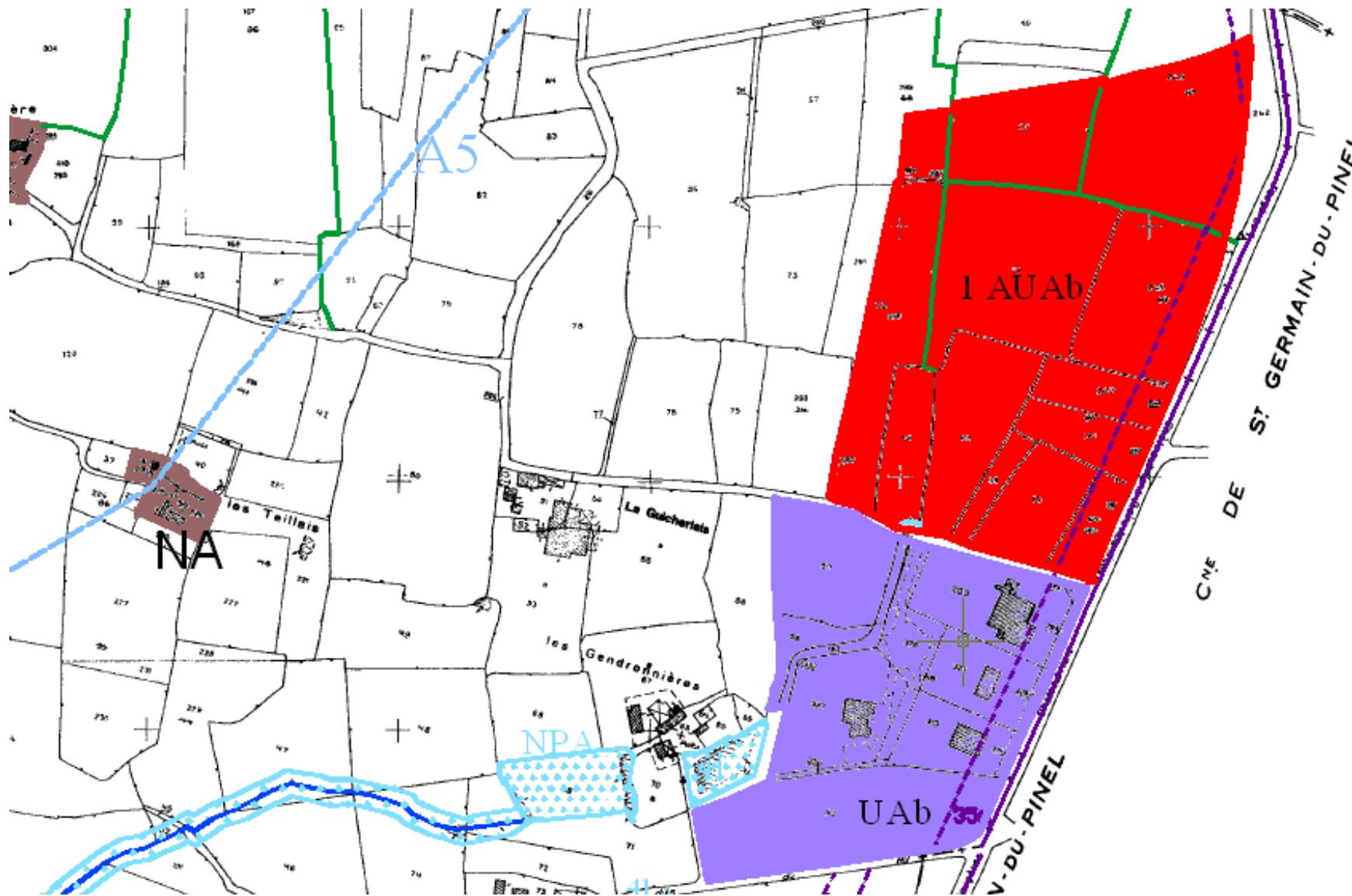
Les haies monospécifiques seront interdites, une haie végétative devra être implantée avec des essences locales diversifiées

Les couleurs apparentes devront avoir une tonalité discrète, suivant une palette conforme aux tons en usage dans la construction traditionnelle de la région.

### 2.4.4 Végétation et espaces verts

Les espaces libres de toute construction ou de stationnement seront aménagés en espaces paysagers adaptés à l’environnement.

Les surfaces libres en retrait de l’alignement et en bordure de voie ainsi que les délaissées des espaces de stationnement seront traitées avec un aménagement paysager de type haie vive





## **2.5 Les secteurs 1AUE, 1AUA et 2AU Centre/l’Oseraie**

### **A LE CONTEXTE**

C’est une zone d’une dizaine d’hectares environ située à proximité du centre du bourg et en sortie sud du bourg qui permet de rééquilibrer l’urbanisation du bourg qui avait tendance à s’excentrer vers l’est.

Cette zone permet d’obtenir une cohérence dans l’urbanisation. L’urbanisme devra être réalisé en une ou plusieurs opérations. Elle permettra d’accueillir environ une quinzaine de logements.

Cette zone est majoritairement située dans le périmètre de protection des monuments historiques. Dans ce périmètre, les permis seront soumis à l’accord de l’architecte des bâtiments de France.

Il a été arrêté le 22 juillet 2005 un périmètre de Zone d’Aménagement Différé (ZAD) sur le nord de ce secteur.

Les limites de cette zone s’appuient au nord et à l’est sur le bâti existant, à l’ouest et au nord ouest sur la route départementale n°48 et la rue du Docteur Ricoux.

### **B PRINCIPES D’AMENAGEMENT DE LA ZONE**

#### 2.5.1 Accès et voirie

Les accès aux lots devront se faire à partir des voies nouvelles à créer dans le cadre des opérations d’aménagement de la zone. En raison de l’insécurité créée par le virage, aucune sortie directe de lots ne sera autorisée le long de la RD 48.

L’accès à la zone pourra se faire par la Rue du Docteur Ricoux et par la rue du Général Leclerc. Leur localisation n’est pas contractuelle.

Une voie viendra raccorder la rue du Colombier de celle desservant la zone d’activités de l’Oseraie.

Dans le cadre du développement du quartier de l’Oseraie, le carrefour entre la rue du général Leclerc et la rue du Pont du Merle (RD 106) pourra faire l’objet d’un aménagement, notamment pour accueillir la voie desservant la zone d’activités de l’Oseraie.

#### 2.5.2 Dessertes piétonnes

Des sentiers piétons devront être créés pour permettre de rejoindre les autres voies piétonnes existantes en périphérie et les espaces verts créés dans le cadre de l’aménagement de la zone.

Un sentier piéton devrait traverser cette zone, il permettra de relier la bibliothèque et l’école à la zone de loisirs de la Traverie. Ce sentier borde la haie bocagère à conserver.

### 2.5.3 Végétation et espaces verts

La RD 48 offre une grande perception sur ce secteur. Cette perception s’appuie sur trois éléments majeurs :

- une haie bocagère qui crée une impression de ligne verte, haie de grande valeur derrière laquelle émerge le clocher de l’église
- un cône de vision offre une grande perspective sur le clocher.
- Une petite zone boisée qui constitue un point d’appui paysager et qui peut servir de transition entre deux secteurs. Ce petit bois offre un excellent fond de perspective

Les haies bocagères devront être conservées, ainsi que le talus boisé en bordure de la RD 48.

La haie délimitant le périmètre de la ZAD du secteur 2 AU sud est classée en tant que espace boisé classé, c’est actuellement une réserve foncière de la municipalité.

La zone boisée existante devra être conservée, voire prolonger et agrémentée, elle est aussi classée en espace boisé classé.

### 2.5.4 Implantation du bâti

Le secteur Centre/l’Oseraie est actuellement une zone de verdure et offre un paysage bocager. Elle est majoritairement comprise dans le périmètre de protection des Monuments Historiques de l’église. Elle est destinée à accueillir de l’habitat et une zone d’extension des commerces / services / équipements / activités.

Il est intéressant de séparer en 2 sous zones ce secteur car il présente des caractéristiques architecturales et paysagères différentes.

#### a) Le secteur lié au Centre :

Ce secteur est localisé à proximité immédiate du centre ancien du bourg et très proche de l’église. Il fait également le lien avec le pôle d’équipements (bibliothèque, groupe scolaire, complexe sportif). Sans le copier, l’esprit du projet pourra reprendre des aspects de la forme urbaine du centre-bourg, par exemple en articulant le bâti à partir et autour des voies et espaces publics, en reprenant un

vocabulaire urbain constitué de venelles, murets etc., en retrouvant une échelle de proximité d’usages...

Le programme participera à cette animation des espaces publics. Il est ainsi prévu le développement au nord d’un pôle de commerces/services pour conforter les commerces existants, et au sud, l’extension et/ou la création d’équipements. Une activité viendra également compléter la zone d’activités de l’Oseraie. Un programme d’habitat pourrait aussi venir compléter ce programme.

b) Le secteur d’habitat diffus :

De plus par son ambiance paysagère, cette zone crée une « porte d’entrée verte » à la commune qu’il est intéressant de préserver ; cette entrée d’agglomération devra ainsi recevoir un traitement paysager mettant en valeur « cette porte d’entrée verte ».

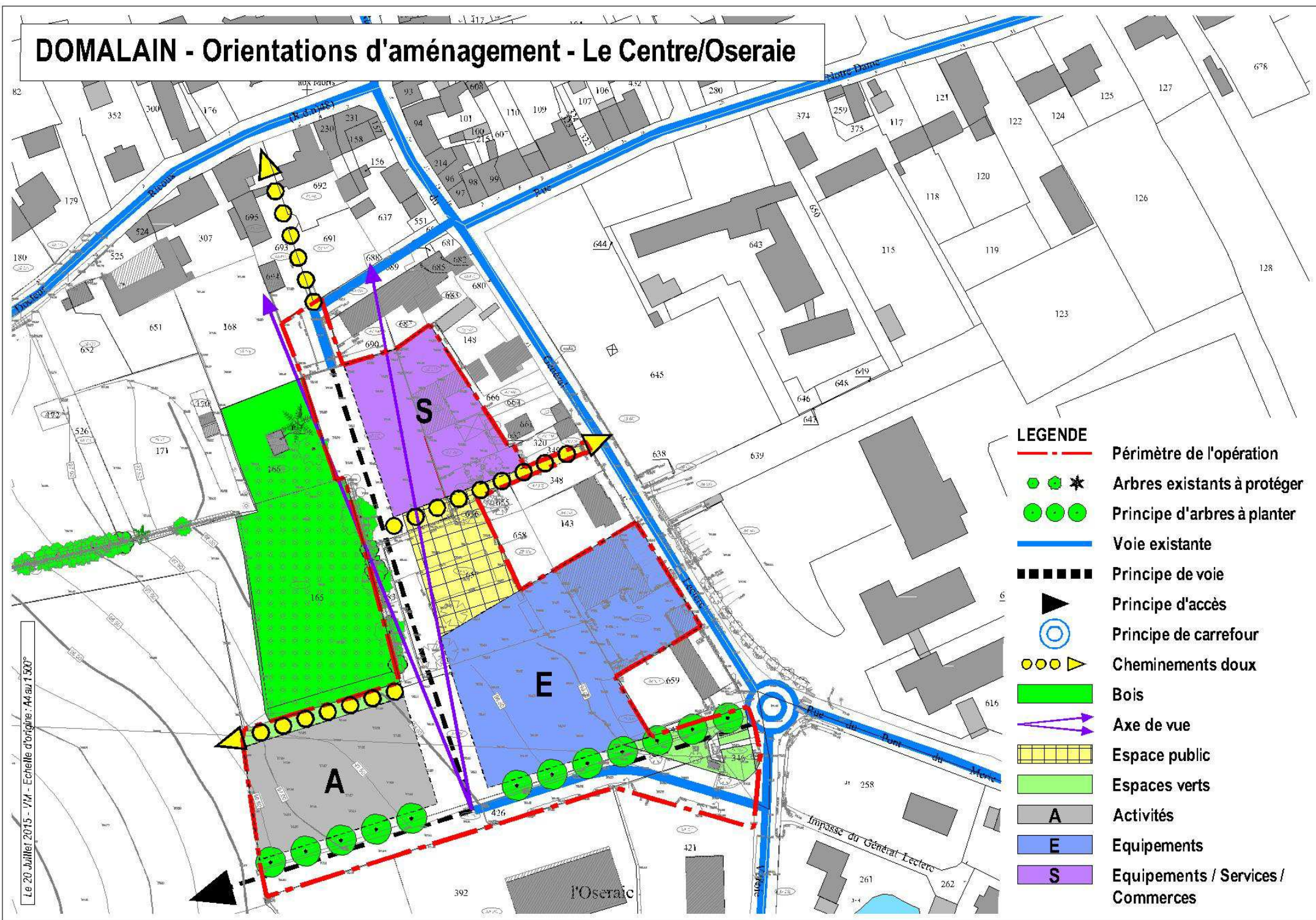
Les constructions futures devront s’insérer dans cette trame bocagère en respectant un gabarit modeste afin de ne pas réduire la perspective sur le clocher.

Dans ce secteur, l’habitat existant est diffus et caractérisé par de grandes habitations. Les caractéristiques des nouvelles implantations devront s’inscrire en cohérence avec ce paysage, il est donc recommandé de privilégier un habitat diffus.

La zone d’habitat est séparée de la zone d’extension des commerces par un petit bois qui constitue un point paysager important. Ce paysage offre ainsi un espace de respiration entre l’habitat et les commerces.

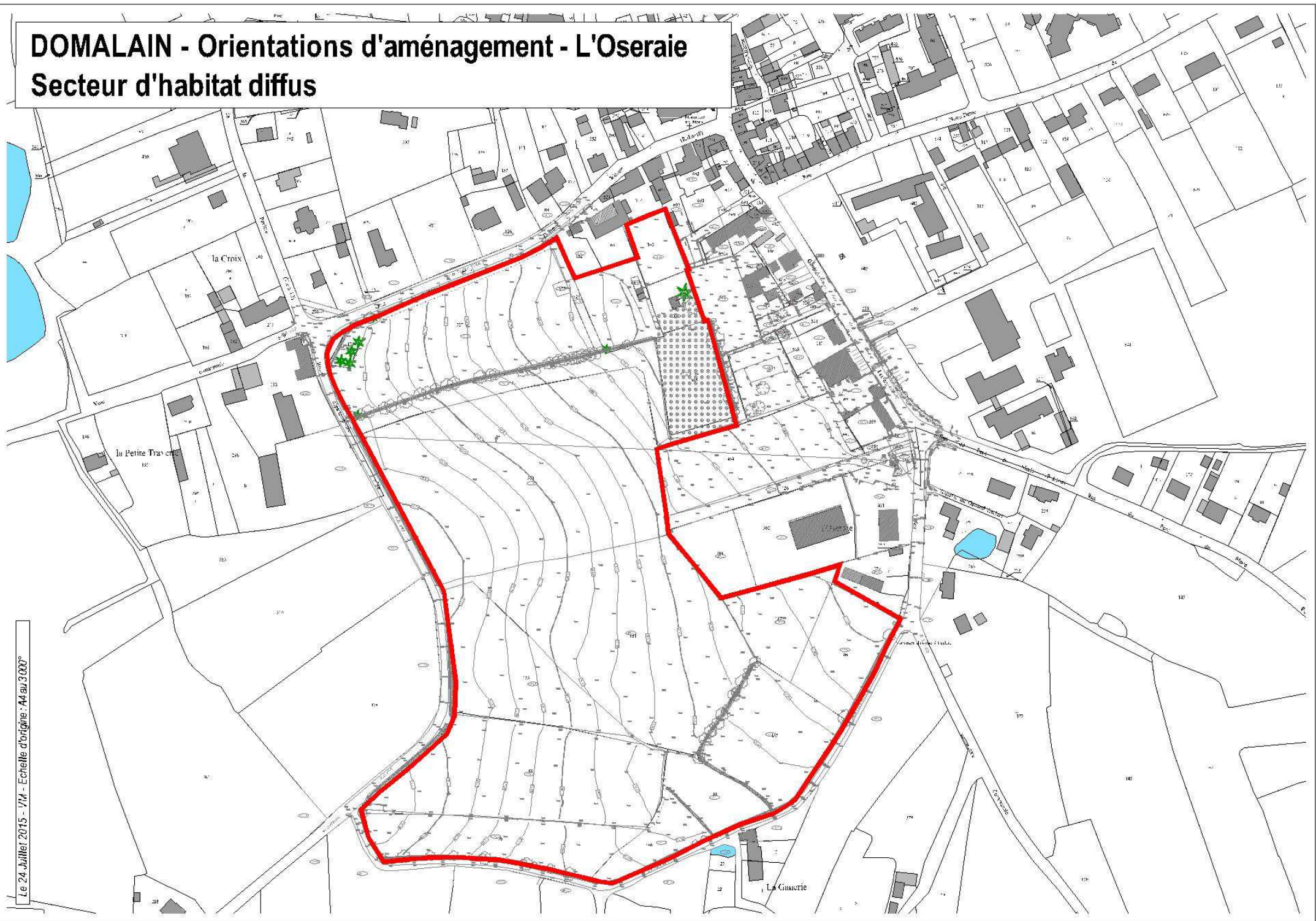
Cette zone pourrait être prolongée vers le sud de manière à créer une zone tampon entre différents secteurs.

# DOMALAIN - Orientations d'aménagement - Le Centre/Oseraie



# DOMALAIN - Orientations d'aménagement - L'Oseraie






## Secteur d'habitat diffus








### 3 CAHIER DE RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

#### 3.1 Arbustes à feuilles persistantes

##### 3.1.1 Arbustes à feuilles persistantes de petite taille (maximum 1 mètre)

	<p><b>BERBERIS NAINS</b> <i>Berberis sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles :</b> épineuses, vert-luisant  <b>Fleurs :</b> mellifères jaunes ou orangées, floraison en mai  <b>Fruits :</b> décoratifs violets, fructification en août</p>
	<p><b>BUIS NAINS</b> <i>Buxus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles :</b> petites, rondes et vertes  <b>Fleurs :</b> néant  <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>CEANOTHES NAINES</b> <i>Ceanothus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Rampant ou retombant  <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuillage :</b> vert-foncé  <b>Fleurs :</b> bleues, floraison au printemps  <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>FUSAINS NAINS</b> <i>Euonymus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense ou rampant  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Feuilles :</b> vertes marginées de jaune ou de blanc  <b>Fleurs :</b> néant  <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>GENETS NAINS</b> <i>Genista sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense ou rampant  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison en été</p>

Arbustes à feuilles persistantes de petite taille (maximum 1 mètre)












<p><b>Port naturel</b> : érigé ou arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes panachées de jaune  <b>Fleurs</b> : blanches, floraison de juin à août  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>VERONIQUES</b>  <i>Hebe sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Fleurs</b> : jaunes, floraison de juin à septembre  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>MILLEPERTUIS</b>  <i>Hypericum sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Fleurs</b> : bleues, parfumées  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>LAVANDES</b>  <i>Lavandula sp..</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Fleurs</b> : blanches, rouges, roses, violettes, floraison en avril-mai  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>RHODODENDRONS  NAINS et AZALEES</b>  <i>Rhododendron sp..</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Rampant ou retombant  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : fines, aromatiques et condimentaires  <b>Fleurs</b> : blanc violacé, mellifères, floraison de février à juin</p>	<p><b>ROMARIN</b>  <i>Rosmarinus  lavandulaceus.</i></p>	

3.1.2 Arbustes à feuilles persistantes de taille moyenne (de 1 à 2 mètres)





	<b>ABELIAS</b> <i>Abelia sp.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vert-brillant <b>Fleurs :</b> rose foncé, floraison de août à octobre
	<b>AUCUBA</b> <i>Aucuba japonica</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> Ombre et mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes panachées <b>Fruits :</b> rouges, fructification en hiver
	<b>BERBERIS PERSISTANTS</b> <i>Berberis sp.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi ou érigé dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vert-foncé, luisantes <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison en avril-mai
	<b>BUIS COMMUN</b> <i>Buxus sempervirens.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> toutes expositions <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> néant
	<b>CEANOTHES PERSISTANTES</b> <i>Ceanothus sp..</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Feuilles :</b> vert-foncé <b>Fleurs :</b> bleues, floraison au printemps
	<b>ORANGER DU MEXIQUE</b> <i>Choisya ternata</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> toutes expositions <b>Feuilles :</b> vert-clair <b>Fleurs :</b> blanches parfumées, floraison en avril-mai
	<b>COTONEASTERS</b> <i>Cotoneaster sp.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> toutes expositions <b>Fleurs :</b> blanches, floraison en mai-juin <b>Fruits :</b> rouges, fructification hivernale
	<b>GENETS</b> <i>Cytisus sp..</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison au printemps
	<b>ELEAGNUS PANACHE</b> <i>Eleagnus pungens.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes panachées de jaune doré <b>Fleurs :</b> néant
	<b>ESCALLONIAS</b> <i>Escallonia sp.</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi et érigé dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Feuilles :</b> vert-foncé <b>Fleurs :</b> roses, rouges, floraison de juin à août
	<b>FUSAIN DU JAPON</b> <i>Euonimus japonicus</i>	<b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> toutes expositions <b>Feuilles :</b> vertes panachées de blanc ou de jaune <b>Fleurs :</b> néant







Arbustes à feuilles persistantes de taille moyenne (de 1 à 2 mètres)

<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> Ombre et mi-ombre  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Fleurs :</b> roses ou rouges en clochettes, floraison en mai</p>	<p><b>KALMIAS</b>  <i>Kalmia sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Érigé dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil et mi-ombre  <b>Feuilles :</b> vertes luisantes  <b>Fleurs :</b> blanches, jaunes, parfumées, floraison en été</p>	<p><b>TROENES</b>  <i>Ligustrum sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi et érigé dense  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Feuilles :</b> verte, rouge à l'automne  <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison au printemps ou à l'automne</p>	<p><b>MAHONIAS</b>  <i>Mahonia sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Fleurs :</b> blanches parfumées, floraison en avril-mai</p>	<p><b>OSMANTHES</b>  <i>Osmanthus sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Érigé dense  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Feuilles :</b> pousses rouges ou pourpres  <b>Fleurs :</b> blanc-rosé, floraison en mai-juin</p>	<p><b>PHOTINIAS</b>  <i>Photinia sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Érigé dense  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Feuilles :</b> vertes panachées de blanc ou de jaune  <b>Fleurs :</b> blanches, roses, rouges, floraison en février</p>	<p><b>ANDROMEDES</b>  <i>Pieris sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Érigé dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Fleurs :</b> blanche, floraison à la fin du printemps  <b>Fruits :</b> rouges ou oranges</p>	<p><b>PYRACANTHAS</b>  <i>Pyracantha sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> toutes expositions  <b>Fleurs :</b> rouges, roses, blanches, floraison au printemps</p>	<p><b>RHODODENDRONS</b>  <i>Rhododendrons sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> Ombre ou mi-ombre  <b>Feuilles :</b> vert-foncé brillant  <b>Fleurs :</b> blanches et parfumées, floraison en mars-avril  <b>Fruits :</b> rouges décoratifs, fructification en hiver</p>	<p><b>SKIMMIA</b>  <i>Skimmia japonica</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Arbuste piquant</b>  <b>Fleurs :</b> jaune, floraison de l'hiver à mai</p>	<p><b>AJONC D'EUROPE</b>  <i>Ulex europaus.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> plein soleil et mi ombre  <b>Feuilles :</b> vert-foncé, luisantes  <b>Fleurs :</b> roses ou blanches, floraison de janvier à mai</p>	<p><b>VIORNES PERSISTANTES</b>  <i>Viburnum sp.</i></p>	

3.1.3 Arbustes à feuilles persistantes de grande taille (plus de 2 mètres)








	<p><b>ARBOUSIER</b> <i>Arbutus unedo</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Érigé dense  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vertes, écorce rouge  <b>Fleurs</b> : blanches, floraison en novembre  <b>Fruits</b> : rouges, fructification en novembre</p>
	<p><b>CEANOTHES PERSISTANTES</b> <i>Ceanothus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Érigé dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : rouges  <b>Fleurs</b> : jaunes  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>ELEAGNUS</b> <i>Elaeagnus hybr ebbengei</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Érigé dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vert au dessous argenté  <b>Fleurs</b> : discrètes mais très parfumées, floraison en automne</p>
	<p><b>HOUX</b> <i>Ilex sp..</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi ou érigé dense  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vert-luisant  <b>Fruits</b> : rouges, floraison en hiver</p>

Arbustes à feuilles persistantes de grande taille (plus de 2 mètres)








<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : Toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vertes, souples et vernissées  <b>Flleurs</b> : blanches en grappes, floraison en mai-juin</p>	<p><b>LAURIER DU PORTUGAL</b>  <i>Prunus lusitanica</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger ou dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vert-foncé, brillant, nervuré, aromatique, et très décoratif</p>	<p><b>ALATERNE</b>  <i>Rhamus alaternus</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Érigé dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : jaune d’or très parfumées, floraison de juin à septembre</p>	<p><b>GENET D’ESPAGNE</b>  <i>Spartium junceum</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vert foncé  <b>Flleurs</b> : blanche, floraison à l’automne et au printemps  <b>Fruits</b> : noirs, fructification en hiver</p>	<p><b>LAURIER TIN</b>  <i>Viburnum tinus</i></p>	

### 3.2 Arbustes à feuilles caduques

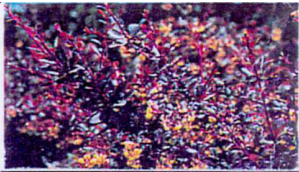








#### 3.2.1 Arbustes à feuilles caduques de petite taille (maximum 1 mètre)

	<p><b>ARONIA</b> <i>Aronia arbutifolia</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes et grises - rouges à l’automne  <b>Fleurs</b> : blanc rosé, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : rouges</p>
	<p><b>BERBERIS NAINS</b> <i>Berberis sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Érigé ou arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : rouges  <b>Fleurs</b> : jaunes, floraison en avril-mai  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>CARYOPTERIS</b> <i>Caryopteris clandonensis</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : gris-vert odorantes  <b>Fleurs</b> : bleues, floraison en été  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>CEANOTHES CADUQUES</b> <i>Ceanothus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Fleurs</b> : bleues, floraison de juillet à octobre  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>COGNASSIER DU JAPON</b> <i>Chaenomeles hybr.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger ou dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Fleurs</b> : rouges, floraison précoce : février à avril  <b>Fruits</b> : décoratifs, fructification en hiver</p>
	<p><b>DEUTZIA NAIN</b> <i>Deutzia hybr.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Fleurs</b> : clochettes rose-clair, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>FORSYTHIA NAIN</b> <i>Forsythia hybr.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vert-clair  <b>Fleurs</b> : grandes fleurs jaunes, floraison en mars-avril  <b>Fruits</b> : néant</p>


Arbustes à feuilles caduques de petite taille (maximum 1 mètre)

<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense  <b>Exposition requise :</b> Toutes expositions  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Flleurs :</b> rouges, floraison de juin à octobre  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>FUCHSIAS NAINS</b>  <i>Fuchsia sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> Toutes expositions  <b>Feuilles :</b> jaune, vert-jaunâtre, oranges en octobre  <b>Flleurs :</b> blanc rosé, floraison en juin  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>PHYSOCARPUS</b>  <i>Physocarpus opulifolius</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Flleurs :</b> blanches, floraison de juin à septembre  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>POTENTILLES</b>  <i>Potentilla sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Flleurs :</b> roses, rouges, jaunes ou blanches  <b>Fruits :</b> rouges (suivant espèces)</p>	<p><b>ROSIERS NAINS</b>  <i>Rosa sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Rampant ou arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Feuilles :</b> vertes et grises  <b>Flleurs :</b> chatons jaune-vert, floraison de février à avril  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>SAULES NAINS</b>  <i>Salix sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> plein soleil  <b>Feuilles :</b> vertes  <b>Flleurs :</b> rouges, floraison en été ou fin d’été  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>SAUGES ARBUSTIVES</b>  <i>Salvia sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger  <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles :</b> vert clair, jaune d’or en automne  <b>Flleurs :</b> blanches, floraison au printemps ou en été  <b>Fruits :</b> néant</p>	<p><b>SPIREES</b>  <i>Spiraea sp.</i></p>	


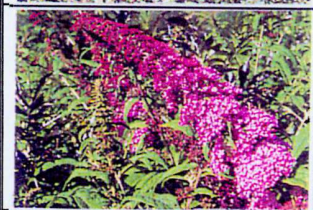



3.2.2 Arbustes à feuilles caduques de taille moyenne (de 1 à 2 mètres)

	<p><b>BERBERIS A FEUILLAGE COLORE</b> <i>Berberis sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> érigé ou arrondi dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> rouges <b>Fleurs :</b> jaune, floraison en avril-mai <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>CALLICARPA</b> <i>Callicarpa bodinieri 'Giraldii'</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> érigé léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> roses, floraison en juillet <b>Fruits :</b> violets, fructification hivernale</p>
	<p><b>COGNASSIER DU JAPON</b> <i>Chaenomeles hybr.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi dense <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> du blanc au rouge, floraison au printemps <b>Fruits :</b> globuleux parfumés, fructification hivernale</p>
	<p><b>CHIMONAUTE ODORANT D'HIVER</b> <i>Chimonanthus praecox</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> érigé léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> jaunes très parfumées, floraison en hiver <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>CORNOUILLER BLANC</b> <i>Cornus alba.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes et jaunes <b>Fleurs :</b> blanc jaunâtre, floraison en mai-juin <b>Fruits :</b> blanc cassé</p>
	<p><b>CORNOUILLER STOLONIFERE</b> <i>Cornus stolonifera</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> bois jaune <b>Fleurs :</b> bleues, floraison en mai-juin <b>Fruits :</b> blancs, fructification à la fin de l'été</p>
	<p><b>CORONILLE DES JARDINS</b> <i>Cornilla emerus.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> érigé léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison de juin à août <b>Fruits :</b> gousses épaisses diaphanes</p>
	<p><b>DEUTZIAS</b> <i>Deutzia sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> blanches ou roses, floraison fin mai – début juin <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>FORSYTHIAS</b> <i>Forsythia sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> plein soleil ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> jaunes, floraison au printemps <b>Fruits :</b> néant</p>
	<p><b>HORTENSIAS</b> <i>Hydrangea sp.</i></p>	<p><b>Port naturel :</b> Arrondi léger <b>Exposition requise :</b> ombre ou mi-ombre <b>Feuilles :</b> vertes <b>Fleurs :</b> couleurs variées, floraison fin de printemps, été <b>Fruits :</b> néant</p>

Arbustes à feuilles caduques de taille moyenne (de 1 à 2 mètres)




<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vert-grisâtre  <b>Flleurs</b> : roses, mauves, floraison continue  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>LAVATERE</b>  <i>Lavatera ‘Rosea’.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vert tendre  <b>Flleurs</b> : pourpres, floraison de juillet à septembre  <b>Fruits</b> : baies rouges foncées</p>	<p><b>LEYCESTERIA</b>  <i>Leycesteria formosa.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : blanches très parfumées, floraison en hiver  <b>Fruits</b> : rouges</p>	<p><b>CHEVREFEUILLE ARBUSTIF</b>  <i>Lonicera fragrantissima.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : érigé et arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : jaunes ou rouge clair, floraison au printemps  <b>Fruits</b> : baies rouges</p>	<p><b>GROSEILLERS A FLEURS ou CASSIS FLEURS</b>  <i>Ribes sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : érigé léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes ou bleues violacées  <b>Flleurs</b> : blanches, roses ou rouges, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : rouges</p>	<p><b>ROSIERS D’ARBUSTES</b>  <i>Rosa sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vert-grisâtres  <b>Flleurs</b> : néant  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>SAULE A FEUILLE DE ROMARIN</b>  <i>Salix eleagnos.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : blanches, floraison en juin  <b>Fruits</b> : blancs ou roses (arbre aux perles), automne</p>	<p><b>SYMPHORINES</b>  <i>Symphoricarpos sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : roses lilas, floraison de mai à l’automne  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>LILAS à PETITES FEUILLES</b>  <i>Syringa microphylla ‘Superba’.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : blanc laiteux, fructification en juin  <b>Fruits</b> : rouge vif, fructification en hiver</p>	<p><b>VIORNES</b>  <i>Viburnum sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : érigé léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : roses, rouges, floraison du printemps à juillet  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>WEIGELIAS</b>  <i>Weigela sp.</i></p>	

3.2.3 Arbustes à feuilles caduques de grande taille (plus de 2 mètres)

	<p><b>AMELANCHIERS</b> <i>Amelanchier sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : érigé ou arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Fleurs</b> : blanches, floraison en mai  <b>Fruits</b> : noirs comestibles, fructification en été</p>
	<p><b>BUDDLEIAS</b> <i>Buddleia sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vert foncé à revers blanchâtre  <b>Fleurs</b> : bleues, roses, mauves, floraison en été  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>CORNOUILLERS</b> <i>Cornus sp.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : toutes expositions  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Fleurs</b> : jaunes ou blanches, floraison en fin d'hiver  <b>Fruits</b> : cornouille rouge foncé, fructification en juillet</p>
	<p><b>ARBRE A PERRUQUES</b> <b>COTINOS</b> <i>Cotinus coggygria.</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vert-mat  <b>Fleurs</b> : rouge en nuage plumeux, floraison en juillet  <b>Fruits</b> : néant</p>
	<p><b>FUSAIN AILE</b> <i>Euonymus alatus</i></p>	<p><b>Port naturel</b> : Arrondi dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes, rouges à l'automne  <b>Fleurs</b> : blanches, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : rouges et orangés, fructification en fin d'été</p>



Arbustes à feuilles caduques de grande taille (plus de 2 mètres)

<p><b>Port naturel</b> : érigé dense  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : blanches très parfumées, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>SERINGATS</b>  <i>Philadelphus sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : érigé léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : Blanches, rouges, violettes, floraison en avril  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>LILAS COMMUN</b>  <i>Syringa vulgaris</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : érigé léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil  <b>Feuilles</b> : vertes  <b>Flleurs</b> : roses, floraison au printemps ou à l’été  <b>Fruits</b> : néant</p>	<p><b>TAMARIS</b>  <i>Tamarix sp.</i></p>	
<p><b>Port naturel</b> : Arrondi léger  <b>Exposition requise</b> : plein soleil ou mi-ombre  <b>Feuilles</b> : vertes duveteuses, orangées à l’automne  <b>Flleurs</b> : blanches, floraison en mai-juin  <b>Fruits</b> : rouges et noirs, fructification en été et automne</p>	<p><b>VIORNES</b>  <i>Vibrium sp.</i></p>	